

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-3-11-2

Séance du vendredi 13 mars 2015

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-2-11-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 pour l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au Centre d'Information sur les Institutions Européennes en 2015 pour ses actions dans le Haut-Rhin. Les crédits seront prélevés sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677-114 du budget départemental 2015 ;
- Approuve la convention de versement jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

1 abstention Jean-Jacques WEBER